

MA PROCURATION

Vous souhaitez voter par procuration lors des élections départementales ou régionales qui auront lieu les 13 et 20 juin 2021.

Une nouvelle procédure partiellement dématérialisée, intitulée **Maprocuration**, est complémentaire de la procédure papier d'établissement des procurations de vote, qui perdure au profit des électeurs qui ne peuvent ou ne souhaitent pas utiliser la voix numérique.

Maprocuration permettra de diminuer substantiellement le temps nécessaire à l'établissement des procurations de vote pour l'ensemble des acteurs de la chaîne.

Les électeurs peuvent désormais faire leur demande de procuration en ligne depuis leur smartphone ou leur ordinateur. Néanmoins, ils devront toujours se présenter devant les policiers et les gendarmes habilités pour limiter les risques de fraude mais dont le temps consacré à l'établissement des procurations sera considérablement réduit.

La télé-procédure est ouverte au public depuis le 6 avril 2021, pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 11 avril et dans la perspective du double scrutin départemental / régional des 13 et 20 juin 2021.

• Un dispositif en 3 étapes



1. L'électeur saisit en ligne sa demande de procuration après **s'être authentifié via FranceConnect** ; la validation par le mandant de sa demande en ligne déclenche l'envoi à son attention d'un courriel avec une référence de dossier à 6 caractères. Les cinq écrans ci-dessous illustrent cette étape :

Les cinq écrans de la procédure de demande de procuration en ligne sont :

- Étape 1 : Je suis ...** Saisie des informations personnelles : Nom de naissance (DUBOIS), Prénom(s) (Angela Claire Louise), Né(e) le (24-08-1962), Courriel (*).
* Ce courriel sera utilisé pour vous tenir informé(e) de l'évolution de votre demande.
- Étape 2 : Je vote à ...** Saisie du code du département (exemple : 35, 978) et de la commune (exemple : Redon).
- Étape 3 : Je donne procuration à ...** Saisie du nom de naissance (DUPONT), du prénom(s) (Jean-Claude Bernard), et de la date de naissance (JJ, MM, AAAA).
 Cette personne n'a pas de prénom
- Étape 4 : Je donne procuration pour ...** Sélection de la période donnée (La prochaine élection * (Elections départementales et régionales 2021) ou Une autre élection).

Votre demande de procuration a bien été prise en compte

Votre numéro de demande à présenter au commissariat ou à la gendarmerie est le :

XBQ7V3

2. L'électeur se rend ensuite dans n'importe quel commissariat de police ou brigade de gendarmerie avec sa référence de dossier et une pièce d'identité.